Une association demande la démission de Manon Schick

Défiance Le Mouvement Parents, Enfants, Jeunesse critique la gestion de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) que Manon Schick préside.

Marie Maurisse

Le Mouvement Parents Enfants Jeunesse (MPEJ) a demandé la démission de Manon Schick, qui dirige la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ). Chantal Dervey

Le Mouvement Parents, Enfants, Jeunesse (MPEJ) tenait, mercredi 14 mai, une conférence de presse à La Tour-de-Peilz. Avec un mot d'ordre choc: un appel à la démission de Manon Schick, directrice de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ).

Sur la base de témoignages de familles ainsi que de discussions avec des anciens assistants sociaux, le MPEJ dénonce l'opacité des décisions de la DGEJ, qui sont perçues comme très biaisées, ainsi qu'une certaine concentration des pouvoirs. «Les instances judiciaires prennent leur décision sur la base de rapports de la DGEJ, qui prennent souvent parti pour un parent ou pour un autre», ajoute Julien Dura, fondateur du MPEJ.

À ses côtés, l'avocat Benoît Sansonnens, qui se décrit comme détestant aussi bien «les féministes que les masculinistes», souligne que contrairement aux règles du droit, les audiences et expertises ne font jamais l'objet d'un procès-verbal. Plusieurs familles disent avoir reçu des pressions de la part du personnel de la DGEJ dans le cadre de leur accompagnement.

Droits des pères

L'association MPEJ a été fondée en 2022 par Julien Dura, longtemps porte-parole du Mouvement de la condition paternelle dans le canton de Vaud. La conférence de presse de mercredi est le reflet de cet historique étroitement lié aux droits des pères: la majorité des intervenants étaient masculins.

En réponse à nos questions, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) nous indique que «Manon Schick, ainsi que les 320 collaborateurs et collaboratrices de la DGEJ, bénéficie de l'entière confiance du département».

Surcharge de travail

Si l'association MPEJ hausse aujourd'hui le ton en réclamant un changement à la tête de la DGEJ, c'est aussi que sa pétition, qui visait à établir une instance indépendante afin de contrôler cette institution, a été classée le 1er avril dernier. À l'occasion de la discussion, il a été rappelé que les familles peuvent faire recours des décisions de placement auprès de la justice ou s'adresser au Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA). Concernant le fonctionnement au sein de la DGEJ, un audit est actuellement mené par la Cour des comptes, selon une procédure standard.

Manon Schick a l'entière confiance de son Département. Yvain Genevay

L'argumentaire du MPEJ, quelque peu confus lors de la conférence de presse, est pourtant le reflet réel, de la part d'une partie des citoyens vaudois, d'une réelle défiance à l'égard de la DGEJ. Plusieurs cas, notamment mis en lumière par «24 heures», ont questionné certaines pratiques, dont l'affaire Bénédicte, un bébé placé à sa naissance, et le calvaire de deux enfants dont la mère a dénoncé des abus sexuels qui auraient été commis par le père. La DGEJ confirme que Bénédicte est toujours placée dans une institution.

Pour répondre à une augmentation des besoins qui se poursuit, selon le dernier rapport d'activité 2024 de la DGEJ *(voir encadré)*, le conseiller d'État Vassilis Venizelos a annoncé en mars 2024 une hausse du budget de 80 millions. Parmi les objectifs: recruter plus de personnel et diminuer les délais d'attente pour les visites médiatisées.

Ces promesses ont-elles été tenues? Le MPEJ a recueilli la parole d'anciennes assistantes sociales, qui répondent que non: chacune doit gérer entre 70 et 80 dossiers, contre 60 officiellement. Elodie Masson, porte-parole de la DGEJ, estime ce chiffre inexact. «S'il est vrai que la surcharge de travail demeure un défi tout comme le manque de ressources, la situation s'est nettement améliorée», indique-t-elle. Grâce au recrutement, toutes les places en foyer qui étaient gelées ont été rouvertes, sauf quelques unes à Valmont. Les salaires des éducateurs ont été augmentés. Et concernant les visites médiatisées, le délai d'attente est descendu à trois mois.

Ouverture d'un espace d'écoute

«L'action de l'État, lorsqu'elle touche les familles, suscite beaucoup d'émotions et de réactions, souligne-t-elle. Il est compréhensible que certains parents puissent vivre cette intervention comme une atteinte. Dans tous les cas, placer l'intérêt supérieur de l'enfant en priorité ne veut pas dire écarter les parents. C'est pourquoi un Espace d'écoute a été mis sur pied.»

En septembre dernier, la Commission des affaires sociales du Grand Conseil a ainsi demandé au Conseil d'État «un nouvel état des lieux sur l'action de la DGEJ, ainsi qu'un rapport sur le nombre et la gestion de cas limites.» Auditionnée lors de la séance, Manon Schick s'y était opposée.

Davantage d'enfants sont suivis, mais un peu moins sont placés

Le rapport d'activité 2024 de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) est paru récemment. Il indique que 8600 enfants sont actuellement suivis par les services, soit 500 de plus qu'en 2023. Parmi eux, 12%, soit 1031 mineurs, sont placés en foyer ou en famille d'accueil. Ce chiffre est très légèrement inférieur à ceux de l'année précédente. *(MMA)*

Un an de prison pour le faux policier arnaqueur

Nyon Le Français de 18 ans avait floué 13 dames âgées. Il a coopéré avec la justice.

«La sanction est adéquate, bien que clémente», commente Daniel Stoll, le président du Tribunal correctionnel de La Côte, mercredi matin, au moment de prononcer le jugement à l'encontre d'un Alsacien de 18 ans ayant agi pour le compte d'un réseau de faux policiers.

À l'issue d'une procédure simplifiée, Giovanni* écope – comme requis par le Ministère public – de 1 an de prison ferme et de 2 ans avec sursis, assortis d'une expulsion de Suisse durant 9 ans, pour être parvenu à extorquer 144'000 francs à 13 dames âgées, lors de 19 tentatives.

Trouver les têtes du réseau

La raison de cette clémence? Le jeune malfaiteur – reconnu entre autres coupable d'escroquerie par métier et d'usurpation de fonctions – a admis ses torts et a collaboré. «Une autre enquête en lien est en cours. On recherche les têtes de réseau et j'attends des informations de la justice française», confirme le procureur lausannois Cédric Matthey.

Âgées de 75 à 97 ans, les victimes sont surtout Vaudoises, mais aussi Neuchâteloises, Genevoises et Valaisanne. «Vous vous en prenez à des personnes faibles. Je ne serais pas fier si j'étais vous, tance le président. Il y en a une qui vous a lâché 71'000 francs. Vous vous rendez compte de ce que vous lui avez enlevé? Et d'ici à ce que vous lui remboursiez, vu son âge...» Il s'était fait passer pour le petit-fils de cette Yverdonnoise et l'avait escortée de banque en banque pour retirer ses économies.

«J'étais sous la menace»

Dans la salle d'audience de Nyon, Giovanni reste évasif quant aux raisons qui l'ont poussé à devenir la petite main d'un réseau criminel. «Je n'avais jamais commis d'acte comme ça de ma vie. J'étais sous la menace. Au début, je ne savais pas que c'étaient des personnes âgées. Toute la journée, dans ma cellule, je pense à elles», affirme celui qui a été arrêté en octobre dernier, incarcéré à la prison du Bois-Mermet.

> «On recherche les têtes de réseau et j'attends des informations de la justice française.»
>
> **Cédric Matthey**
> Procureur

«Vous allez repartir en France et oublier ces personnes?» l'interroge le président. Le prévenu assure vouloir les rembourser, une fois qu'il aura retrouvé un emploi dans la logistique, auprès d'un oncle dans une autre ville. À moins qu'il n'entame une formation de coiffeur.

Fabien Lapierre

*Prénom d'emprunt.

Florian Cella (Montage F.G. - Tamedia)

Parmi ses victimes, une Yverdonnoise de 82 ans qu'il a escortée de banque en banque pour retirer jusqu'à 20'000 francs.

PUBLICITÉ

24heures | Podcast

ENTRE PARENTHÈSES

«J'ai passé 450 jours à l'hôpital pour une prothèse de hanche.»

Chaque mois, découvrez un parcours de vie sur 24heures.ch/podcasts

En partenariat avec HIRSLANDEN CLINIQUE BOIS-CERF CLINIQUE CECIL

Le Tour du Pays de Vaud perturbera le trafic à Lausanne

Course C'est à Lausanne, et sous la forme d'un contre-la-montre par équipe, que la 54e édition du Tour du Pays de Vaud (TPV) débutera jeudi 22 mai. La police municipale met en garde contre les perturbations de trafic que ne manquera pas de causer le passage des coureurs ce jour-là dans le secteur sud de la ville: une vingtaine d'équipes s'élanceront toutes les trois minutes à partir de 15 h depuis la place de la Navigation. *(Réd)*

Pas d'enquête de la préfecture sur Estavayer

Dysfonctionnements Au terme de son instruction préliminaire et de l'audition de 19 personnes impliquées, le préfet de la Broye fribourgeoise juge que «la bonne administration de la Commune d'Estavayer n'est pas gravement menacée» et que «l'ouverture d'une enquête administrative ne se justifie pas». Toutefois, «vu certaines difficultés fonctionnelles constatées dans les rôles et compétences de certains conseillers communaux», une surveillance accrue est maintenue. *(Réd.)*

PUBLICITÉ